



Internet au travail - travaillant dans le développement de sites

Par **yannick**, le **31/08/2009** à **23:09**

Bonjour,

J'ai été licencié pour faute grave, mi juin par mon employeur très spécial. Je travail comme développeur de sites internet et nos conditions de travail sont des plus atypiques. L'employeur ne vient que très peu souvent, il vit à l'étage et nous contact par skype (similaire à MSN), depuis quelque temps , notre employeur ne nous donnait plus de travail, nous ne faisons que la maintenant des sites. Il y a eu un licenciement économique en mars et un lundi en juin, j'ai eu la surprise de découvrir les serrures changés que j'ai fait constater par huissier et aucunes raisons n'a été avancés. Une mise à pied conservatoire a été engagée sur 3 semaines, après un entretien en vu d'un licenciement, il m'a avancé que je travaillais pour mon compte sur le temps de travail, et que je faisais du travail inutile comme des mises à jours de logiciels. Dans ma lettre de licenciement un peu plus tard, il a été rajouté des centaines de téléchargement de musiques (que je n'ai pas réalisé, et qu'il ne peut prouver non plus) et que mon ex-employeur serait peut-être amené à m'envoyer au pénale (raisons non expliqués).

Sachant que sur 1 semaine de 35 heures, j'ai travaillé réellement que 50 minutes pour la maintenance d'un site internet et que le reste du temps, mon employeur ne nous donne rien, il ne répond pas à nos messages. Et au bout d'une semaine, j'ai cherché à approfondir mes compétences avec des sites sur internet dans le développement, et s'est justement cela qu'il me reproche, c'est l'utilisation de l'ordinateur à des fins personnels (une auto formation) qu'il à considérer comme du travail personnel (les exemples, t les sujets de pratique et tutoriaux qui sont restés sur mon ordinateur).

Travaillant dans le milieu de l'internet, étant continuellement connecté, et avec la législation existante sur l'internet en générale, il y a t il à votre connaissance une loi ou une jurisprudence qui aurait une quelconque valeur face à ça ?